



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 20 MARS 2025

N°006\_2025

DATE DE LA CONVOCATION :  
07/03/2025  
DATE D’AFFICHAGE :  
07/03/2025

#### Nombre de membres

En exercice : 15  
Présents : 11  
Absent : 1  
Ayant donné procuration : 3

#### **OBJET : Suppression de 3 postes – Modification du tableau des effectifs**

L’an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le **VINGT**, à vingt heure six, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de **MARS** sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Monsieur Thomas NERVI en qualité de secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Laurence PETIT, Hugues SERVIERE.

#### **Absents ayant donné procuration :**

Sandrine PEREIRA à Vincent MARTIN  
Laurence PETIT à Thierry DELESCLUSE  
Laure VINCENT à Alexandre HAYEK

#### **Absents :**

Lou LOMBARD

#### **Exposé des motifs**

Compte tenu du départ de 3 agents de la collectivité :

- Suite à une rupture conventionnelle, l’emploi de secrétaire général de mairie au grade d’attaché, a été remplacé le 1er novembre 2024 par un agent du grade de rédacteur principal de 2ème classe (création de poste sur le tableau des effectifs du 31/10/2024),
- Suite à une mutation au 1er avril 2024, l’emploi de secrétaire des élus au grade d’adjoint administratif, n’a pas été remplacé (réorganisation du service),
- Suite au départ à la retraite le 1er août 2023, l’emploi de responsable urbanisme au grade de technicien principal de 1ère classe, a été remplacé par un gestionnaire urbanisme/travaux (réorganisation du service),

Quelques corrections doivent également être apportées au tableau des effectifs.

Il est nécessaire de supprimer ces 3 grades et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié le 20 mars 2025.

#### **Visas :**

**Conformément** à l’article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

**Vu** l’avis du Comité Social Territorial du **18 mars 2025**,

**Considérant** qu’il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 31 octobre 2024,

Au vu de ce qui précède, oui l’exposé de Madame Emma LEON, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A L’UNANIMITE**

▶ **ADOpte** la suppression des postes et la modification du tableau des effectifs ainsi proposée

Fait à La Bastidonne,  
Le 20 mars 2025.

Le Secrétaire de séance,  
Thomas NERVI

